



Modèle d'avis au titre du paragraphe 8(5)

Le modèle d'avis ci-dessous a été créé par le GCDC et vous est fourni à titre de référence.

Toutes les institutions membres de la SADC sont tenues de prendre connaissance des nouvelles exigences de la Loi sur la SADC et des règlements administratifs de la Société afin de s'y conformer, qu'elles adoptent tel quel le modèle d'avis qui leur est proposé ou qu'elles l'adaptent d'une manière ou d'une autre.

Avis de renseignements manquants à l'intention d'un courtier-fiduciaire

Courtier-fiduciaire : _____
Numéro de référence : _____
Numéro d'opération : _____

Vous recevez le présent avis parce que nous n'avons pas reçu tous les renseignements exigés au titre de l'alinéa 7(1)a) de l'annexe de la Loi sur la SADC lorsque nous avons reçu le dépôt ci-dessus.

Voici les renseignements qui n'ont pas été reçus ou qui étaient incomplets :

- l'identifiant unique attribué à chaque bénéficiaire du dépôt
- la somme ou le pourcentage représentant le droit ou l'intérêt du bénéficiaire représenté par chaque identifiant
- tout autre renseignement prévu dans les règlements administratifs : (préciser ci-dessous)

1. _____
2. _____
...

Nous vous prions de nous transmettre ces renseignements le plus rapidement possible pour que le dépôt soit adéquatement couvert par l'assurance-dépôts. Si vous ne transmettez pas les renseignements exigés, la protection du dépôt par la SADC pourrait être compromise.



Voici des exemples d'autres renseignements prévus dans les règlements administratifs :

- Le nom légal ou la dénomination sociale du courtier-fiduciaire.
- Si le dépôt relève d'un arrangement spécial relatif aux revenus (ASRR).
- Si cet ASRR est identifié correctement, suivant l'alinéa 6(2)c) du Règlement administratif concernant les renseignements sur les dépôts en copropriété et en fiducie.